Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière
47/83 Boulevard de l'Hôpital
75651 Paris Cedex 13

Livret d'accueil en **Secteur Ambulatoire** ou en **Hôpital de jour**

Que devez-vous savoir ?...

Service de Stomatologie et Chirurgie Maxillofaciale Professeur Patrick Goudot

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Livret réalisé par le Dr Blandine RUHIN-PONCET

Conception graphique : Marc CHARRIAL
Photos : Laurence DENTINGER - Dr Blandine RUHIN-PONCET
Direction de la Communication Pitié-Salpêtrière
Mars 2010

Présentation

Le secteur de Chirurgie Ambulatoire et l'Hôpital de Jour du service de Stomatologie et Chirurgie Maxillofaciale du Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière ont été créés en juin 2009. Votre durée d'hospitalisation y sera inférieure à 12 heures. Arrivé le matin, vous devrez repartir chez vous avant 19h, après accord médical.

Le secteur « Hospitalisation » est situé au 2ème étage du bâtiment de Stomatologie et de Chirurgie Maxillofaciale ; l'entrée la plus proche se fait par la station de métro Chevaleret (voir plan au dos de ce livret). Le secteur comporte 8 lits et peut vous recevoir 5 jours sur 7 du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Deux infirmières et deux aides-soignants tenteront de répondre au mieux à vos attentes et besoins, par leur accueil, leurs soins et leur surveillance avant et après votre acte chirurgical.

Votre chirurgien, un médecin anesthésiste, un interne de spécialité et un externe de médecine seront à votre disposition pour vous apporter les informations médicales complémentaires concernant votre séjour et votre intervention.

La particularité de ce type d'hospitalisation nécessite, pour son bon déroulement, que soit respecté un certain nombre de précautions importantes. Nous vous remercions de lire attentivement les consignes qui suivent et d'observer scrupuleusement ces recommandations.

N'oubliez pas d'avertir le praticien, le chirurgien ou l'anesthésiste de tout changement éventuel de votre état de santé depuis la consultation d'anesthésie (fièvre, toux, douleur, grossesse…).
Si nécessaire, contactez-le avant le jour de l'intervention (en téléphonant aux infirmières du secteur ambulatoire au 01 42 16 14 47 ou à la secrétaire médicale au 01 42 16 14 48).

Pour des raisons médicales de baisse de vigilance, vous ne devrez ni conduire de véhicule ni prendre d'engagement important dans les 48 heures qui suivent votre acte chirurgical ; lors de votre sortie, vous devrez être accompagné par une personne adulte valide.

La veille de l'intervention

Passez une soirée tranquille. Votre dîner sera léger et sans alcool.

Restez à jeun, de façon stricte, à partir de minuit : ne plus rien boire (excepté de l'eau), ni manger (y compris chewing-gum et bonbons), ni fumer jusqu'à l'intervention.
Sauf indication contraire de l'anesthésiste, vous pouvez prendre vos médicaments habituels.

Avant de vous coucher, prenez un bain ou une douche en vous faisant un shampoing.

A votre domicile, le matin de l'intervention

Restez toujours à jeun et ne prenez donc pas de petit déjeuner (excepté un verre d'eau).
Sauf indication contraire de l'anesthésiste, vous pouvez prendre vos médicaments habituels avec un verre d'eau.

N'utilisez ni maquillage, ni vernis à ongles (aux mains et aux pieds). Prévoyez de retirer bijoux, piercings, lunettes, verres de contact, si vous en avez, ainsi que vos prothèses dentaires ou auditives. Remplacez vos lentilles de contact par une paire de lunettes.

N'apportez à l'hôpital, ni bijou ni objet de valeur !

Munissez vous de votre convocation, de votre carte vitale, de votre carte de mutuelle, d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et des documents médicaux en votre possession (radio, scanner, électrocardiogramme, bilans sanguins…).
Pour les mineurs, le responsable légal doit être présent à l'admission muni d'une pièce d'identité : l'autorisation d'opérer doit être signée des deux parents.

Apportez votre nécessaire de toilette :
- gant et serviette de toilette,
- savon de toilette,
- brosse à dents et dentifrice,
- rasoir à main (et mousse à raser) ou rasoir électrique,
- brosse à cheveux et peigne,
- démaquillant et dissolvant pour vernis à ongles,
- un pyjama ou une chemise de nuit,
- une robe de chambre ou un peignoir,
- une paire de chaussons.

Apportez vos traitements personnels ainsi que votre prescription.

Mettez des vêtements propres.

Vous pouvez alors vous rendre à la Pitié Salpêtrière : l'accès à notre service est plus facile par le Boulevard Vincent Auriol (voir « X » sur le plan au dos de ce livret, accès voiture particulière non autorisé / Métro Chevaleret).

Admission administrative

Si votre dossier n'est pas complet, les pièces manquantes peuvent être apportées aux admissions (ouvertes à partir de 7h, dans le bâtiment Babinski - voir « ● » sur le plan au dos de ce livret), le jour même de l'intervention (la personne qui vous accompagne pourra s'en charger).

Votre accueil en Secteur Ambulatoire

Muni de votre convocation, vous devez vous présenter dans le bâtiment de Stomatologie et de Chirurgie Maxillofaciale, en secteur d'hospitalisation ambulatoire, au 2ème étage (accès par l'ascenseur ou l'escalier sur votre droite, en entrant dans le bâtiment).
L'équipe soignante vous y accueillera.

Dans votre chambre

Prenez une douche et refaites éventuellement un shampoing. Les cheveux longs seront attachés.

Avant d'aller au bloc, vérifiez que vous avez bien enlevé bijoux, piercings, lunettes, verres de contact, prothèses dentaires ou auditives et sous-vêtements (risque de brûlure au niveau des zones caoutchoutées ou métalliques). Vous aurez alors à vêtir une tenue de bloc (charlotte, casaque, chaussons).

Signalez à l'aide-soignant(e) ou l'infirmier(e), le type de régime alimentaire que vous suivez habituellement (diabétique, végétarien, kasher, sans sel, allergie…) : la commande de votre repas ou de votre collation en tiendra compte.

Signalez aussi le nom et les coordonnées téléphoniques de la personne adulte valide qui viendra vous chercher en fin de journée, à votre sortie du service. Un accompagnant est autorisé à rester auprès des personnes souffrant de handicaps.

Remarques

- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hôpital et en particulier dans les chambres.
- Les fleurs et plantes en pot sont interdites dans les chambres.
- L'alimentation extérieure doit être confiée au personnel soignant afin qu'elle soit stockée dans des lieux réfrigérés.
- Les visites, autorisées de 13h à 19h, doivent se limiter à deux personnes simultanées : les enfants de moins de 15 ans n'y sont pas admis.
- Le volume sonore des lecteurs MP3 et postes de radio doit être modéré.
- L'institution n'est pas responsable du vol des objets qui ne lui ont pas été confiés au moment de l'admission. Vous disposez, dans votre chambre, d'un placard fermant à clé.
- Les patients doivent rester dans leur chambre et informer le personnel de leur absence temporaire.

Une prémédication vous sera donnée : vous êtes invité à rester au repos jusqu'à votre transfert au bloc opératoire.

Après votre intervention

Après votre intervention, vous serez conduit en salle de réveil. Aucune visite ni appel téléphonique n'y sont autorisés.
Chaque jour, une contre-visite est réalisée par l'équipe médicale et paramédicale pour évaluer votre état de santé, réajuster vos prescriptions médicales, vous informer des suites opératoires, vous donner des précisions ou informations complémentaires, si vous le souhaitez.

Vos formalités de sortie seront alors préparées.

A votre sortie

En cas de nécessité médicale exceptionnelle, votre sortie pourrait être repoussée au lendemain : vous seriez alors transféré dans le secteur d'hospitalisation conventionnelle.
Vous ne pourrez sortir du service de chirurgie ambulatoire qu'après en avoir obtenu l'autorisation de votre chirurgien, l'anesthésiste ou l'interne. Vous devez par ailleurs assurer que vous serez bien accompagné par une personne adulte valide.

A votre sortie, il vous sera remis :
- un bulletin de sortie,
- le compte-rendu de votre hospitalisation (nécessaire, en cas de problèmes, pour votre médecin traitant ou tout autre médecin qui serait amené à vous examiner dans les heures ou les jours qui suivront votre hospitalisation),
- le compte-rendu opératoire de votre intervention chirurgicale,
- une ordonnance indiquant les nouveaux médicaments à prendre et la manière de poursuivre vos traitements habituels,
- une convocation pour une consultation postopératoire.

Avant votre départ

Nous vous remercions de bien vouloir remplir et laisser au secrétariat la fiche d'appréciation contenant les suggestions et remarques qui nous permettent d'améliorer constamment la qualité de nos services.
Il est alors nécessaire de repasser au bureau des admissions du bâtiment Babinski, **ouvert de 7h à 18h du lundi au vendredi** (voir « ● » sur le plan au dos de ce livret) pour valider votre sortie administrative : un bulletin de situation vous sera alors remis.

A votre sortie, la présence d'une personne adulte valide est indispensable à vos côtés : elle vous accompagnera pendant le trajet de retour en voiture ou en taxi. Vous n'êtes pas autorisé à prendre les transports en commun. Vous n'êtes pas non plus autorisé à conduire. Votre domicile doit se situer à une trentaine de kilomètres de notre Service.

Après votre départ

Votre vigilance pourra être diminuée pendant quelques heures encore, du fait de l'anesthésie.
Veillez ainsi à n'utiliser aucun véhicule ou instrument susceptible d'être dangereux.
Ne prenez aucun médicament autre que ceux autorisés par le chirurgien ou l'anesthésiste.
Dans les premières 24 heures qui suivront votre retour à domicile, vous devrez rester au repos, ne pas conduire ou utiliser les transports en commun, prendre des repas légers sans alcool et ne pas fumer. Vous ne devrez pas engager votre signature pour une décision importante dans les 48 heures.

Vous devez rester joignable par téléphone. **Le lendemain de votre sortie, vous serez joint par téléphone par une des infirmières du secteur ambulatoire** : elle s'assurera de votre confort et de la bonne évolution des suites opératoires.

En cas de problème rencontré dans les 48 heures suivant votre intervention, vous pourrez joindre à toute heure du jour ou de la nuit, le standard de la Pitié Salpêtrière (01 42 16 00 00), en précisant que vous avez été opéré en ambulatoire dans le service de Chirurgie Maxillofaciale (munissez-vous alors de votre compte rendu d'hospitalisation).

Jour et nuit, sur place, un médecin senior et un interne en Chirurgie Maxillofaciale sont à la disposition des patients de Paris et d'Ile-de-France pour répondre à leurs besoins.

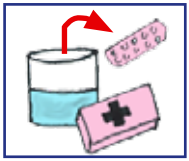

Avant l'intervention

- Rester à jeun (à partir de minuit la veille).
- Prendre les médicaments prescrits par votre médecin ou l'anesthésiste, avec un verre d'eau.
- Prendre un bain ou une douche (corps et cheveux).
- La veille (chez vous) et systématiquement le matin de l'intervention (à l'hôpital) : enlever maquillage, bijoux, piercings, sous-vêtements, accessoires (lunettes, lentilles appareils dentaires et auditifs) gênant les soins et examens médicaux.
- Venir de préférence à l'hôpital, accompagné d'une personne adulte valide.

A votre sortie

- Quitter l'hôpital, accompagné d'une personne adulte valide.
- Ne pas être seul(e) à votre domicile pour la nuit suivant l'intervention.
- Disposer si possible d'un téléphone.
- Avoir les médicaments nécessaires en post-opératoire.

- Votre vigilance post-opératoire est réduite : ***ne pas conduire de véhicule et ne pas prendre de décision importante dans les 48 heures qui suivent l'anesthésie.***

Secteur Hôpital de Jour

Lorsqu'il n'y a pas d'intervention chirurgicale au bloc opératoire mais un acte dentaire ou chirurgical au fauteuil, ou une hospitalisation pour un ensemble d'examens et de consultations, la procédure ne correspond plus à celle d'un « *Acte en Ambulatoire* », mais à une « *Hospitalisation de Jour* ».

La procédure est plus simple car elle dispense de consultation d'anesthésie (sauf cas exceptionnel où l'état physiologique du patient le nécessiterait). La procédure administrative est identique.

Cependant, elle ne peut s'envisager qu'après une consultation spécialisée préalable et l'accord d'un cadre d'hospitalisation.

Votre sortie peut se faire sans accompagnant : vous êtes autorisé à prendre votre véhicule ou les transports en commun.

Notes perso

Nous vous souhaitons dès à présent un bon séjour parmi nous en Secteur Ambulatoire ou en Hôpital de Jour et une bonne convalescence
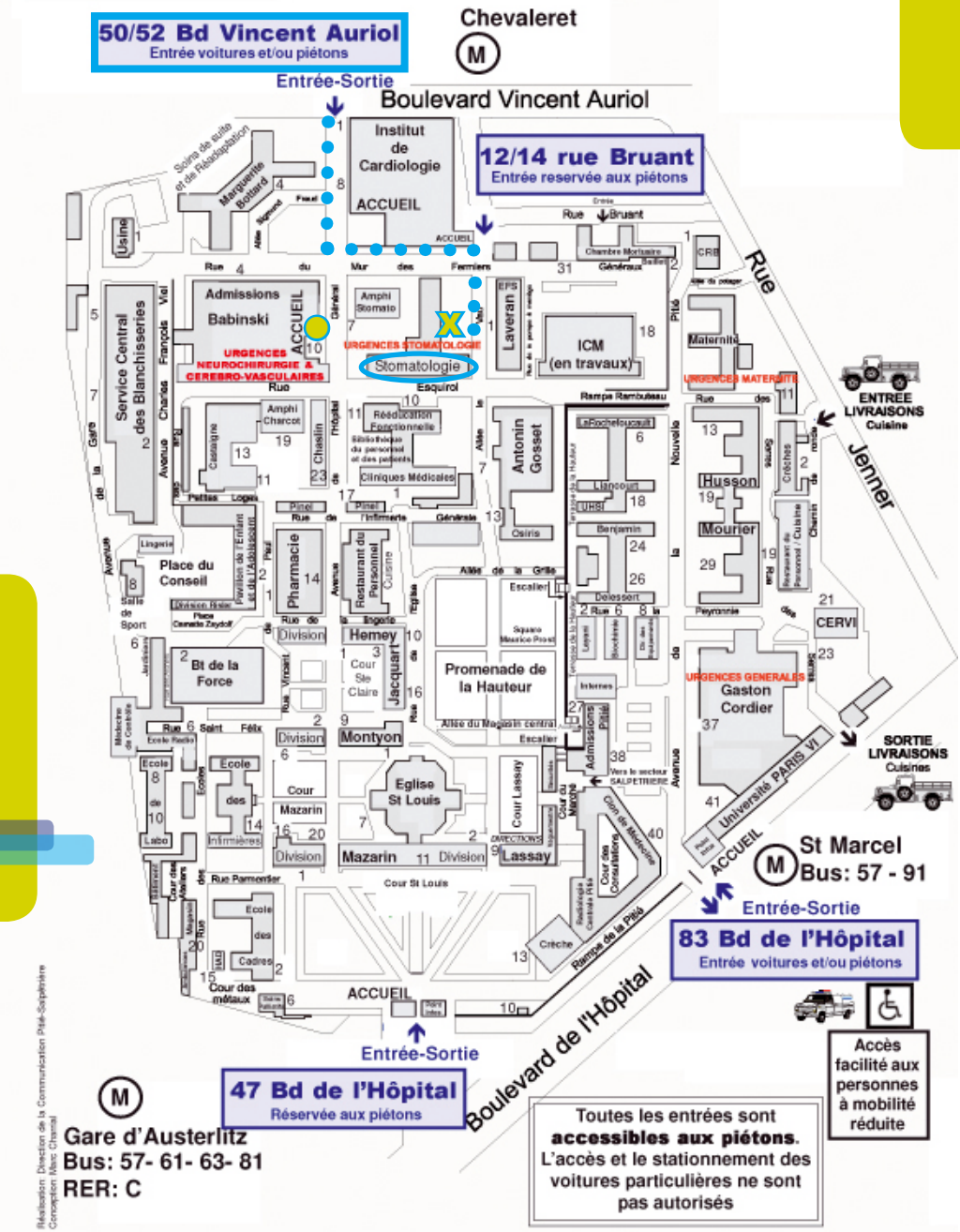
Groupe Hospitalier PITIE-SALPETRIERE